

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS

Deux ans après leur sortie d'études en 2020, 73 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2020, 73 % occupent un emploi salarié dans le secteur privé deux ans plus tard, en juillet 2022, un niveau proche de celui de la génération sortie d'études un an auparavant (72%). 70 % des emplois qu'ils occupent sont en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 68 % pour la génération précédente.

Si, deux ans après la sortie d'études, un niveau de formation élevé et l'obtention de la certification préparée continuent à favoriser l'insertion professionnelle, cet avantage est moins important que 6 mois après la sortie d'études. Le taux d'emploi salarié dans le secteur privé reste meilleur à l'issue d'une formation dans le domaine de la production (75 %) que dans celui des services (69 %).

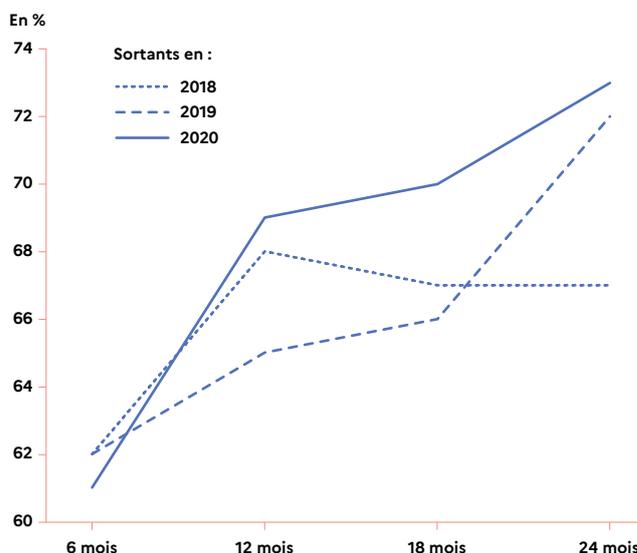
Par rapport à la génération précédente, une amélioration de l'insertion surtout pour les apprentis sortant d'un CAP

Parmi les apprentis en dernière année d'un cycle d'études de niveau CAP à BTS en 2019-2020 et sortis d'études en 2020 (encadré), 73 % sont en emploi salarié dans le secteur privé deux ans plus tard, en juillet 2022 (graphique 1). Ce taux d'emploi à 24 mois est proche de celui de la génération précédente (72 %) qui avait déjà bénéficié de la sortie de crise liée au Covid-19 en juillet 2021. Le taux d'emploi salarié dans le secteur privé augmente entre ces deux générations pour les apprentis sortant d'un CAP (+2 points), un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel (BP) (+1 point), alors qu'il est stable pour ceux ayant préparé un BTS ([tableau complémentaire A en ligne](#)).

Des écarts d'insertion entre niveaux de diplôme qui continuent de s'atténuer

Deux ans après leur sortie d'études en 2020, le taux d'emploi salarié dans le secteur privé des apprentis varie en fonction de la certification préparée pendant l'apprentissage : 68 % pour

GRAPHIQUE 1 | Taux d'emploi salarié dans le secteur privé à 6, 12, 18 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2018, 2019 et 2020



Note : pour les apprentis sortant d'études pendant l'année N, l'insertion à 6 mois (respectivement à 12, 18 et 24 mois) est observée en janvier N+1 (resp. juillet N+1, janvier N+2 et juillet N+2).

Lecture : 73 % des apprentis sortant d'études en 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 ou en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage. Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

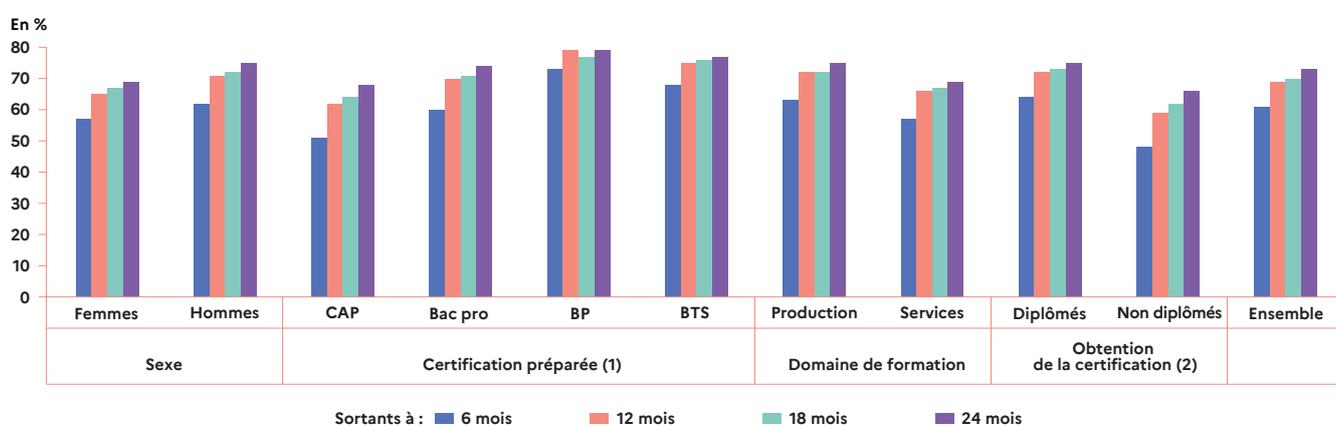
les CAP, 74 % pour les baccalauréats professionnels, 79 % pour les brevets professionnels (BP) et 77 % pour les BTS (graphique 2). L'obtention du diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle : pour ces 4 certifications, le taux d'emploi des diplômés (75 %) est en moyenne supérieur à celui des non-diplômés (66 %). Ces écarts d'insertion, en fonction de la certification préparée et de son obtention, sont sensiblement plus faibles à 24 mois qu'ils ne le sont à 6 mois de la sortie d'études [1] [2] : le différentiel d'insertion entre les CAP et les BP est ainsi ramené de 22 à 11 points dans cet intervalle. Ce phénomène s'observait déjà pour les sortants 2019.

Deux ans après leur sortie d'études en 2020, le taux d'emploi salarié dans le secteur privé des apprentis qui préparaient une formation du domaine de la production s'élève à 75 % en moyenne ([tableau complémentaire C en ligne](#)) :

par exemple, il est de 72 % pour le CAP « Boulanger » et de 85 % pour le baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ». Il est en moyenne plus faible pour les apprentis issus d'une formation du domaine des services (69 %) : il atteint 67 % pour le CAP « Commercialisation et services en Hôtel-Café-Restaurant » ou 75 % pour le BP « Coiffure ».

Deux ans après une sortie d'études en 2020, la part des hommes en emploi salarié dans le privé est plus élevée (75 %), que celle des femmes (69 %). Ce différentiel d'insertion à 24 mois (6 points) est comparable à celui observé 6 mois après la sortie d'études (5 points) ([tableau complémentaire B en ligne](#)). Il s'explique en partie par une présence plus forte des hommes dans les formations du domaine de la production (88 % des sortants de ces formations) et des femmes dans les formations du domaine des services (63 %).

GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi salarié dans le secteur privé à 6, 12, 18 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2020



(1) Ces 4 certifications représentent 82 % des sortants en 2020.

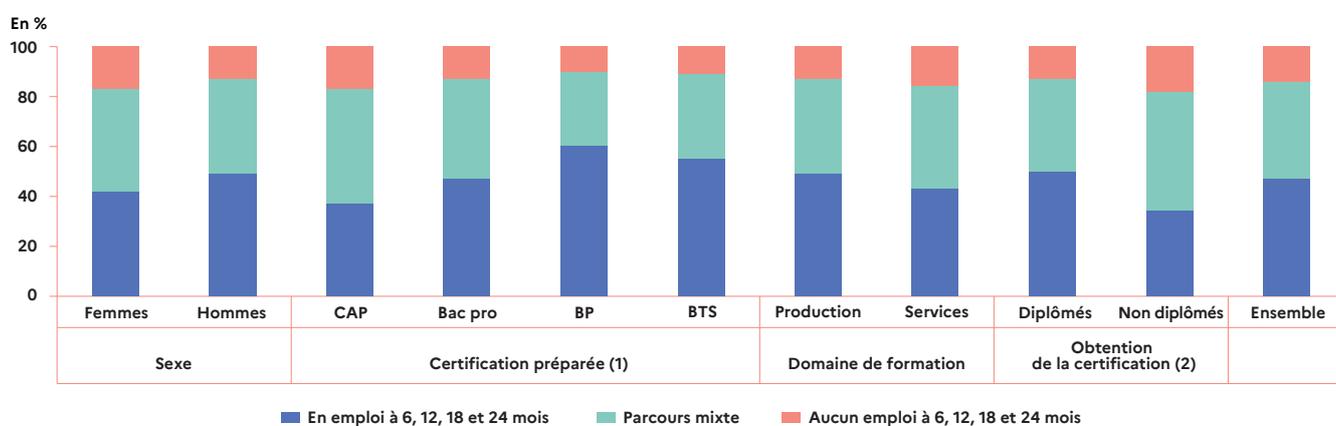
(2) Les taux d'emploi en fonction de l'obtention du diplôme sont calculés pour les seuls sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP) ou BTS. En outre, l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas disponible pour respectivement 9 %, 6 %, 15 % et 4 % des sortants d'un CAP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, BTS qui sont donc exclus de l'analyse.

Lecture : 68 % des apprentis de CAP sortant d'études en 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

GRAPHIQUE 3 | Parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis au cours des deux années après leur sortie d'études en 2020



(1) (2) idem graphique 2.

Lecture : parmi les apprentis de BTS sortant d'études en 2020, 55 % sont en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études ; 34 % sont au moins une fois en emploi et une fois sans emploi à ces quatre dates ; 11 % ne sont en emploi à aucune de ces dates.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Un apprenti sur deux en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après sa sortie d'études

47 % des apprentis occupent un emploi salarié privé à la fois à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études en 2020 (graphique 3) : 28 % auprès d'un seul et même employeur à ces quatre dates et 19 % auprès de deux employeurs distincts ou plus. 39 % des sortants sont au moins une fois en emploi et une fois sans emploi et 14 % ne sont en emploi à aucune de ces dates. Ces répartitions sont très proches de celles de la génération précédente ([tableau complémentaire D en ligne](#)).

Les situations varient en fonction de la formation préparée et de l'obtention de la certification. Ainsi, 17 % des apprentis sortant en 2020 de CAP ne sont jamais en emploi aux quatre dates d'observation. Cette part est de 13 % pour les baccalauréats professionnels, 10 % pour les BP et 11 % pour les BTS.

Un accès progressif au CDI

Deux ans après leur sortie d'études en 2020, 51 % des apprentis sont en emploi salarié dans le secteur privé en CDI (graphique 4). Ce taux est supérieur de 16 points par rapport à la situation 6 mois après la sortie d'études. La plupart (80 %) des apprentis déjà en CDI 6 mois après leur sortie d'études le sont aussi à 24 mois. Ceux ayant un emploi salarié dans le privé hors CDI à 6 mois sont 48 % à être en CDI à 24 mois. Parmi les apprentis sans emploi salarié privé à 6 mois, 26 % sont en CDI dans le secteur privé à l'issue des 24 mois.

Deux ans après leur sortie d'études en 2020, 22 % des apprentis ont un emploi salarié privé hors CDI. Il s'agit majoritairement

de CDD (15%), et, dans une moindre mesure, de missions d'intérim (5%) (graphique 5).

Parmi les apprentis en emploi salarié dans le secteur privé deux ans après leur sortie d'études en 2020, 70 % sont en CDI ([tableau complémentaire H en ligne](#)). Cette part retrouve le niveau de la génération 2018, après le repli de la génération 2019 (68 %) : dans un contexte marqué par les aléas épidémiques, les employeurs avaient favorisé des embauches en CDD ou intérim et/ou repoussé la transformation des contrats en CDI.

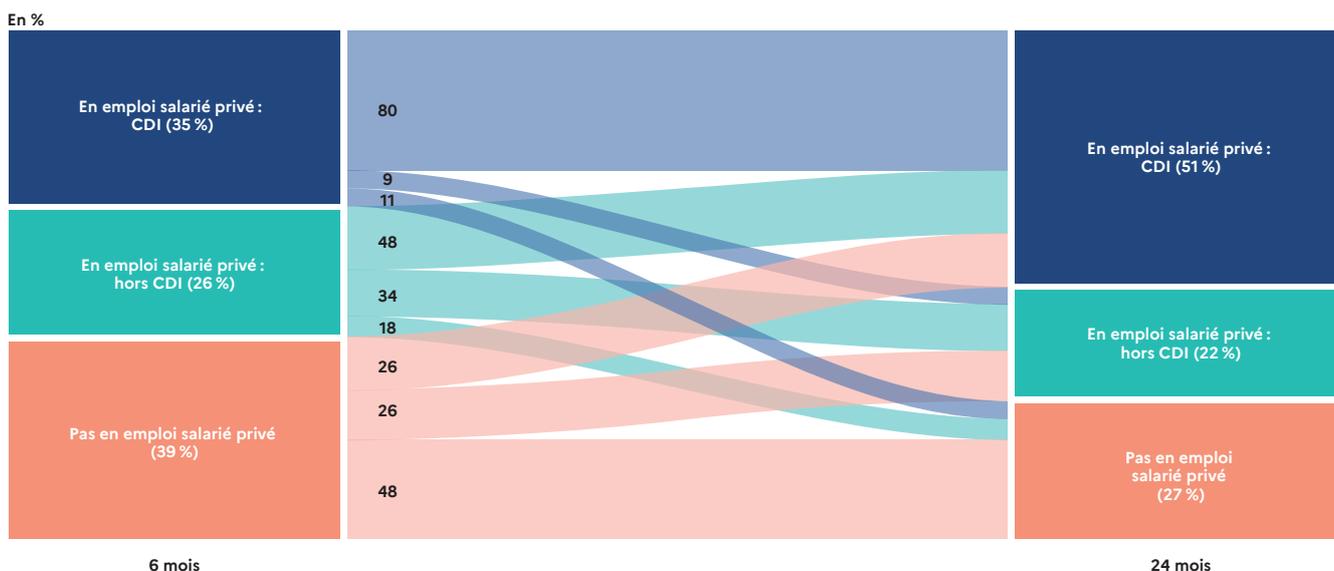
La hausse de la part des CDI dans l'emploi deux ans après la sortie d'études entre les générations 2019 et 2020 est plus marquée dans le domaine des services : +3 points en moyenne (la part passant de 64 % à 67 %). C'est le cas par exemple dans le domaine « Commerce, vente », où la part de CDI dans l'emploi passe de 61 % à 64 % ([tableau complémentaire J en ligne](#)).

Parmi les apprentis en emploi salarié dans le secteur privé deux ans après leur sortie d'études en 2020, 8 % occupent un emploi à temps partiel (stable par rapport à la génération précédente). Le temps partiel est plus fréquent pour les femmes (14 %) que pour les hommes (5 %).

Un ancien apprenti sur cinq toujours salarié de l'employeur de son apprentissage

Parmi les sortants 2020, 27 % sont salariés chez l'employeur qui encadrerait leur apprentissage 6 mois après leur sortie d'études (graphique 5). Deux ans après la sortie d'études, cette part recule, à 20 %. Cette proportion est proche de celle de la génération précédente (19 %).

GRAPHIQUE 4 | Situation à 6 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2020



Lecture : 35 % des apprentis sortant d'études en 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études. Parmi eux, 80 % sont encore en emploi salarié dans le secteur privé avec un CDI 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

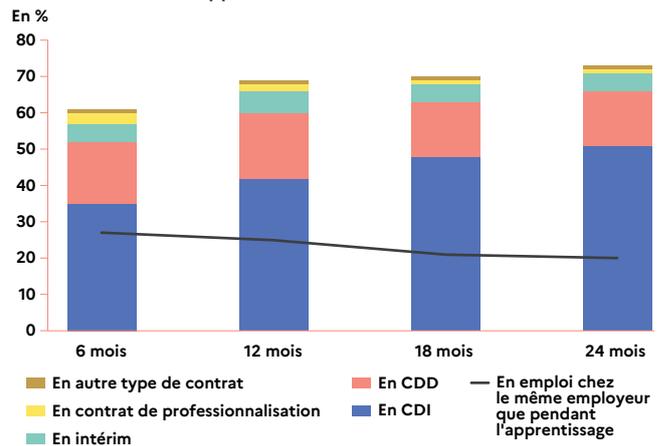
Source : Dares, Depp, InserJeunes.

La tendance à rester chez l'employeur où l'apprentissage a été effectué est notamment plus marquée pour les apprentis issus de formations « Mécanique et structures mécaniques » et « Génie civil » : cela concerne 24 % des sortants 2020 issus de ces formations, 24 mois après la sortie d'études.

Un an après leur sortie d'études, 6% des apprentis à nouveau engagés dans un cycle d'études

Parmi les apprentis qui terminent un cycle d'études pendant l'année scolaire 2019-2020, et qui ne poursuivent pas d'études en 2020-2021, 6% s'engagent à nouveau dans un cycle d'études en 2021-2022 ([graphique complémentaire A en ligne](#)). Cette part est de 1 point supérieure à celle de la génération précédente. Cette reprise d'études est plus fréquente quand la certification préparée relevait du domaine des services, quand elle était de niveau bac+2 (BTS par exemple) ou quand l'apprenti n'était pas en emploi salarié dans le secteur privé 6 mois après la fin de sa précédente formation (tableau complémentaire K en ligne). ●

GRAPHIQUE 5 | Nature de l'emploi salarié privé à 6, 12, 18 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2020



Lecture : 51 % des apprentis sortant d'études en 2020 sont en CDI 24 mois après leur sortie d'études. En outre, 20 % sont alors en emploi chez le même employeur que pendant leur apprentissage.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

ENCADRÉ • Le dispositif de suivi et d'information Inserjeunes

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie d'études (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois) pour les apprentis et les lycéens professionnels.

InserJeunes mesure l'insertion professionnelle des sortants d'études d'une année N, c'est-à-dire des jeunes inscrits en dernière année de formation pendant l'année scolaire N-1/N et qui ne poursuivent pas leurs études l'année scolaire N/N+1. Les sortants qui reprennent leurs études ultérieurement, par exemple

pendant l'année scolaire N+1/N+2, sont bien inclus dans le calcul des indicateurs d'insertion professionnelle.

InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public ou à l'étranger, n'est pas couvert.

Pour les apprentis, InserJeunes couvre les formations de niveau 3 à 5, y compris agricoles, dispensées dans les Centres de formation d'apprentis.

Si, à une échéance donnée (6, 12, 18 ou 24 mois après la sortie d'études), un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Alexandre Fauchon (Dares), Robin Antoine (Depp)

Pour en savoir plus

[1] Antoine R., Collin C., Fauchon A., Marchal N., « [Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 61% sont en emploi salarié en janvier 2021](#) », *Dares Résultats* n° 74, décembre 2021.

[2] Antoine R., Fauchon A., « [L'emploi salarié des lycéens professionnels et des apprentis un an après leur sortie du système éducatif en 2020](#) », *Dares Focus* n° 12, mars 2022.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE